



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PAPINEAU



Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le vendredi 19 mai à 13 h, à la salle communautaire au 849, chemin du Tour-du-Lac, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs.

Sont présents :

| | | |
|------------------|------------|-------------------------|
| Chantal Crête | Anik Bois | Manon Bastien Couturier |
| Gilles Ladouceur | Don Saliba | Jocelyn Martel |

La directrice générale adjointe, Lisane Fuoco, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

Le maire, monsieur Jean-Paul Descoeurs est présent à la salle du conseil.

Les membres du conseil sont présents et il y a quorum.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Autorisation – Paiement de la facture no. 3699 de DLS Construction pour la finition intérieure– Paiement no 1.
4. Autorisation – Paiement de la facture no. 3718 de DLS Construction pour la finition intérieure– Paiement no 2.
5. Autorisation – Paiement de la facture de la firme professionnelle Beaudry Bertrand, Avocats.
6. Autorisation – Mandat pour services professionnels.
7. Période de questions.
8. Levée de la séance.

La directrice générale et secrétaire-trésorière atteste avoir transmis l'avis de convocation et l'ordre du jour à tous les membres du conseil.

1.

274-05-2023
Ouverture de la séance

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

D'ouvrir la séance à 13 h

ADOPTÉE à l'unanimité

2.

275-05-2023
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu

QUE le Conseil approuve l'ordre du jour tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

3.

276-05-2023

Autorisation – Paiement de la facture no. 3699 de DLS Construction pour la finition intérieure– Paiement no 1

CONSIDÉRANT la réception de la facture numéro 3699, datée du 12 mai 2023, au montant de 73 692 \$ (toutes taxes en sus), reçu par le chargé de projet, Monsieur Alexandre Glazer, de la firme professionnelle DLS Construction inc. et accepté par le responsable de l'appel d'offres monsieur Pierre Tabet;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Manon Bastien Couturier
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la directrice générale à libeller un chèque au montant de 73 692 \$ (toutes taxes en sus) à l'entrepreneur DLS Construction inc. représentant la demande de paiement numéro 1;

QUE la dépense nette soit imputée au poste d'investissement 23-02-000723.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.

277-05-2023

Autorisation – Paiement de la facture no. 3718 de DLS Construction pour la finition intérieure– Paiement no 2

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de certificat de paiement n° 2 pour la période du 1^{er} mai au 12 mai 2023, datée du 12 mai 2023, reçu par le chargé de projet, Monsieur Alexandre Glazer, de la firme professionnelle DLS Construction inc. et accepté par le responsable de l'appel d'offres monsieur Pierre Tabet;

CONSIDÉRANT QUE les travaux exécutés pour la période du 1^{er} au 12 mai 2023 tel que décrit au certificat de paiement n° 2 sont conformes à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Pierre Tabet, architecte à la directrice générale d'effectuer le paiement du certificat n° 2 d'un montant de 123 264 \$ (toutes taxes en sus) soit fait à l'entrepreneur DLS Construction inc., conformément aux conditions générales de l'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Jocelyn Martel
Et résolu**

QUE le Conseil accepte le certificat de paiement n° 2 de l'entrepreneur DLS Construction inc. portant le numéro de projet D-23-09, du 12 mai 2023, pour des travaux effectués pour la période du 1^{er} au 12 mai 2023 en conformité avec l'appel d'offres au montant de 123 264 \$ (toutes taxes en sus);

ET QUE la somme de 123 264 \$ (moins les taxes applicables) soit imputée au poste d'investissement 23-02-000723.

ADOPTÉE à l'unanimité

5.

278-05-2023

Autorisation – Paiement de la facture de la firme professionnelle Beaudry Bertrand, Avocats

CONSIDÉRANT la réception de la facture numéro 90224, datée du 27 avril 2023, au montant de 400 \$ (toutes taxes en sus), représentant les honoraires professionnels de consultation générale en droit du travail;

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**



No de résolution
ou annotation

QUE le Conseil autorise la directrice générale à libeller un chèque au montant de 400 \$ (toutes taxes en sus) à la firme professionnelle Beaudry, Bertrand - Avocats;

QUE la dépense nette de 400 \$ soit imputée au poste budgétaire 02-61000-412.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.

279-05-2023

Autorisation – Mandat pour services professionnels

CONSIDÉRANT la demande de nos procureurs dans le cadre du dossier # 550-17-012633-226;

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**

QUE le Conseil autorise de mandater le directeur du service de l'urbanisme impliquer dans le dossier;

ET d'octroyer le contrat à monsieur Jérémie Vachon à un maximum de 5 000 \$ pour ces frais.

ADOPTÉE à l'unanimité

7.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a personne qui assiste à la séance extraordinaire.

8.

280-05-2023

Levée de la séance

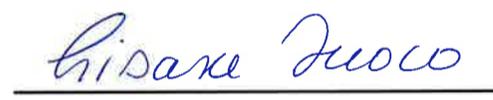
Il est proposé par Monsieur Don Saliba

Et résolu

QUE la séance soit et est levée à 13 h15

ADOPTÉE à l'unanimité


Jean-Paul Descoeurs
Maire


Lisane Fuoco
Directrice générale adjointe
et secrétaire-trésorière adjointe



No de résolution
ou annotation

